

### **Droit de vote et d'éligibilité des étranger-es**

La démocratie, c'est le droit pour chacune et chacun de s'exprimer concernant les décisions qui la ou le touchent, directement lors des referendums ou en tant qu'élu-e par exemple ou indirectement lors des élections en tant que qu'électeur-trice.

Dans de nombreux Etats (Irlande, Suède, Danemark, Pays-Bas...) ceux qui paient des impôts ont le droit d'élire celles et ceux qui vont gérer cet argent.

Les résident-es étranger-es en France paient des taxes directes ou indirectes, travaillent, s'impliquent dans des associations culturelles ou sportives, vivent en France. Leurs enfants vont à l'école. Elles et ils sont là et bien là, au cœur de la vie de la Cité.

Pour beaucoup, le droit de vote et d'éligibilité serait un moyen de se sentir pleinement actrices et acteurs du pays dans lequel elles et ils vivent.

Le principe de réciprocité, qui consiste pour deux Etats à accorder aux citoyen-nes de l'autre les mêmes droits que les sien-nes, ne doit pas être un frein au droit de vote et d'éligibilité des résident-es étranger-es en France. D'un côté nous condamnons telle ou telle dictature où le droit de vote est limité voire interdit. Et de l'autre, nous attendrions que ces mêmes dictatures accordent le droit de vote aux ressortissantes et ressortissants français pour à notre tour octroyer ce droit à celles et ceux qui ont fui ces mêmes dictatures.

Alors que les étranger-es ont les mêmes devoirs que les autres, leur interdire le droit de vote renforce les inégalités entre habitant-es d'un même territoire et par là même renforce les idées d'extrême droite qui font des divisions entre les populations leur fond de commerce. Défendre l'égalité politique, c'est donc un moyen de combattre les idées de la droite réactionnaire et de l'extrême droite.

Il est du devoir d'un syndicat de transformation sociale de se doter de mandats forts, d'être à l'offensive dans la période actuelle : c'est pourquoi, il est temps que le SNES-FSU se dote d'un mandat progressiste de plus portant sur le droit de vote et d'éligibilité des étranger-es. Faisons le pari d'être à l'initiative de cette mesure émancipatrice.

Julie Schmitt, Michel Décha, Ecole Emancipée